

Qu'est-ce que le Baptême ?

Le Baptême est le premier des sept sacrements, le fondement de toute notre vie chrétienne. Il nous plonge dans la mort et la résurrection de Jésus-Christ, il nous unit à lui et nous fait renaître avec lui pour une vie sans fin. Par le Baptême, nous devenons fils et filles de Dieu, **membre de l'Eglise.**

Pourquoi demander le Baptême pour mon enfant ?

Cette demande ne va pas de soi : c'est une décision responsable des parents, qui implique engagement et témoignage de foi, avec le soutien de toute la communauté chrétienne. Baptiser son enfant implique par conséquent de **l'initier à la foi.**

Pourquoi ne pas le laisser choisir quand il sera grand ?

La pratique de baptiser les petits enfants est une tradition très ancienne de l'Eglise. Il y a à cela une unique raison : **avant que l'homme ne fasse le choix de Dieu, Dieu le choisit.** Le Baptême est donc une grâce, un cadeau venant de Dieu qui accueille tout homme sans condition. Ce cadeau que les nouveau-nés ont reçu devra être assumé par eux quand ils auront grandi, d'une manière libre et responsable.

Être parrain, être marraine

Le choix du parrain et/ou de la marraine de Baptême est liée à l'accompagnement dans la vie chrétienne du nouveau baptisé. Ainsi, en acceptant d'être le parrain ou la marraine, on s'engage avec les parents à soutenir la vie de foi de l'enfant. Cet engagement est pris au sérieux par l'Eglise et c'est pourquoi le parrain et la marraine signent le registre de Baptême comme un acte notarié dans la foi.

Pour être parrain ou marraine, il faut :

- Avoir conscience de sa responsabilité
- Avoir 16 ans révolus
- Avoir été confirmé, admis à l'eucharistie et mener une vie chrétienne digne
- Ne pas être sous le coup d'une peine canonique
- Ne pas être le père ou la mère de l'enfant à baptiser

Selon le droit canonique (Can. 873) : "Un seul parrain ou une seule marraine, ou bien aussi un parrain et une marraine seront admis."

Cela sous-entend qu'on ne peut pas nommer deux parrains ou deux marraines. Le premier/la première sera désigné/e comme parrain/marraine, le/la deuxième, sera considéré/e comme témoin, même si il/elle est catholique.

S'il y en a deux, un des deux peut ne pas être catholique. Il est considéré comme témoin. Il en est de même s'il est baptisé dans une autre confession chrétienne.

Le parrain ou la marraine catholique doit fournir une attestation de baptême (s'adresser à sa paroisse de baptême).

Le Baptême de notre enfant




Unité pastorale
**NOTRE-DAME
DE LA BRILLAZ**

Chers paroissiens,

Le Baptême est l'un des signes privilégiés de la présence de Dieu dans la vie de l'homme. Il est voulu par le Christ lui-même qui nous dit :

Allez ! De toutes les nations faites des disciples :

baptisez-les au nom du Père, et du Fils,

et du Saint-Esprit,

Mat 28, 19

Le Baptême est important car il ouvre le chemin sacramentel avec Dieu au sein de son Eglise. A la naissance de l'enfant, la famille se réjouit. Au jour de son Baptême, c'est au tour de l'Eglise de s'émerveiller puisque cet enfant est accueilli dans la grande famille des chrétiens.

Dieu le Père le choisit vraiment comme son enfant. Dans le geste de l'onction, l'Esprit-Saint se porte garant de l'amour du Père pour l'enfant, et Jésus, Fils de Dieu, se donne à lui comme compagnon de route, ami et guide.

La pastorale du Baptême se renouvelle pour répondre à une nécessité. Autrefois, le Baptême allait de soi. L'enfant à peine né, on se souciait déjà de la date du Baptême, qui généralement, était célébré dans les jours qui suivaient la naissance.

Aujourd'hui, le Baptême procède d'un choix plus libre des parents. Nous tenons à soutenir ce choix et aider les familles à cheminer sur les routes du Seigneur.

L'Equipe des Baptêmes de notre Unité pastorale accompagne les parents pour leur permettre de vivre au mieux l'accueil de l'enfant au sein de la communauté de l'Eglise. La pastorale du Baptême concerne l'ensemble de la communauté qui s'engage avec les parents à éduquer chrétiennement ces enfants qui forment l'Eglise de demain. Nous comptons sur vous pour continuer de faire connaître ce service.

L'Equipe pastorale

Le Baptême, c'est une fête qui se prépare !

Vous demandez le Baptême pour votre enfant ? Dans notre Unité pastorale nous vous proposons la démarche suivante :

- La demande doit être formulée au moins deux mois avant la date souhaitée pour la célébration auprès du secrétariat de l'Unité Pastorale qui fera parvenir les documents nécessaires : un dépliant, un formulaire d'inscription ainsi que la liste des dates de préparation.
- Les parents remplissent le formulaire de demande de Baptême en proposant deux dates.
- Une rencontre commune avec d'autres parents et, si possible avec parrains et marraines, permettra de faire

connaissance et d'échanger sur le Baptême à venir.

- La rencontre avec le célébrant permettra de préparer le déroulement du Baptême.
- Les Baptêmes seront fixés de préférence le dimanche soit pendant la messe, soit en fin de matinée.

Pour un enfant en âge de scolarité, un adolescent ou un adulte, appelés « catéchumènes », d'autres parcours sont proposés. Il y a lieu de s'adresser au secrétariat de l'UP pour des renseignements appropriés :

Secrétariat de l'Unité Pastorale

Notre-Dame de la Brillaz

Route de l'Eglise 3 - 1753 Matran

tél. : 026 401 00 90

info@upndlabrillaz.ch - www.upndlabrillaz.ch

*Prendre un peu de temps pour décider
du baptême d'un enfant ...*

Pour le préparer ...

Pour le célébrer ...

*Peut-être l'occasion de contacts plus
proches avec la communauté ?*

De penser à son propre baptême ?

A sa foi ?